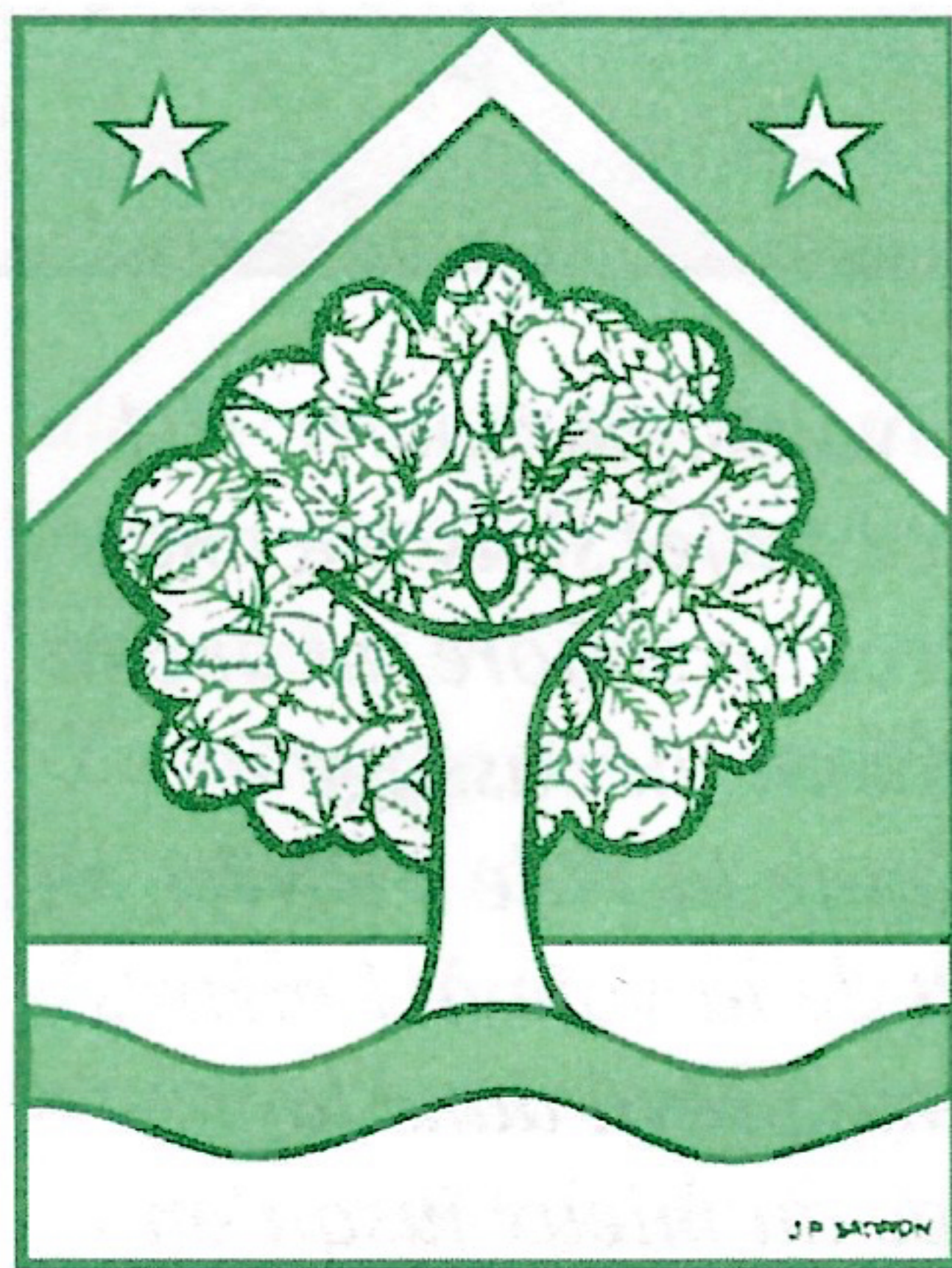


COMITÉ DE DÉFENSE ET DE PROTECTION Stagnovillois



LES AMIS DE L'ETANG-LA-VILLE

42^{ème} année

N° 87 / novembre 2002

EDITORIAL

LA GRANDE CEINTURE

pages 2/3

URBANISME ET CADRE DE VIE



les produits
phytosanitaires

pages 4/5

l'opération Domino



page 6

LE COURRIER DES LECTEURS

page 7

SALON DE PEINTURE

page 8

NOS COMMERÇANTS

page 8

Ce bulletin n° 87 a été
préparé par les Administrateurs
du Comité :

mesdames

Anne-Marie Gadonneix, et
Laurence Laffon

messieurs

Philippe Allais, Philippe Bastien,
Louis Chauvin, Claude Dremaux,
Christian Laffon, Pierre Riffart et
Didier Schmitz.

Impression : M.I.M.M. - 01 39 58 73 04

Jacques Tati et le Tramway

Un événement important est intervenu mi-septembre avec la prise de position que Gilles de Robien, ministre des transports, a exprimée dans une lettre adressée à notre député Anne-Marie Idrac.

".. Si une telle coexistence (voyageurs et fret) est techniquement possible, rien n'est cependant arrêté car ce projet, d'une longueur totale de 91 Km, est d'une grande complexité et d'un coût très élevé selon les premières estimations des maîtres d'ouvrage.

Je souhaite donc qu'il puisse faire l'objet cet hiver d'un débat de réorientation au sein du conseil d'administration du STIF afin de déterminer les suites à donner aux études d'ores et déjà réalisées. La problématique des nuisances sonores que pourraient subir les riverains, à laquelle je suis très sensible, alimentera bien évidemment le débat, ainsi que la transformation d'un projet strictement ferroviaire en une liaison susceptible d'être assurée par des modes de transport en commun plus légers, tels que par exemple un tram-train.*

Cette prise de position intervient après la dernière manifestation très réussie du collectif d'associations "grande Ceinture" auquel notre comité a adhéré en 2001. Nous vous rappelons les points forts de

cette manifestation qui s'est tenue le 26 juin, salle Jacques Tati à Saint-Germain :



1 - Nous ne sommes pas seuls. Le collectif "Grande Ceinture" regroupe toutes les associations concernées de Saint-Cyr à Saint-Germain.

2 - Tous nos élus nous soutiennent : Maires, députés, Sénateur, conseillers généraux et régionaux. En décidant une contre-expertise des mesures de bruit effectuées par la SNCF, la commission Environnement du conseil régional a voté à l'unanimité, sur proposition d'Anne-Marie Idrac, un amendement rappelant l'opposition du Conseil Régional à l'utilisation de cette ligne par le fret

3 - et surtout il y a des alternatives au projet actuel:

● Passage des trains de marchandises plus au sud sur des lignes existantes non saturées et sans travaux nouveaux

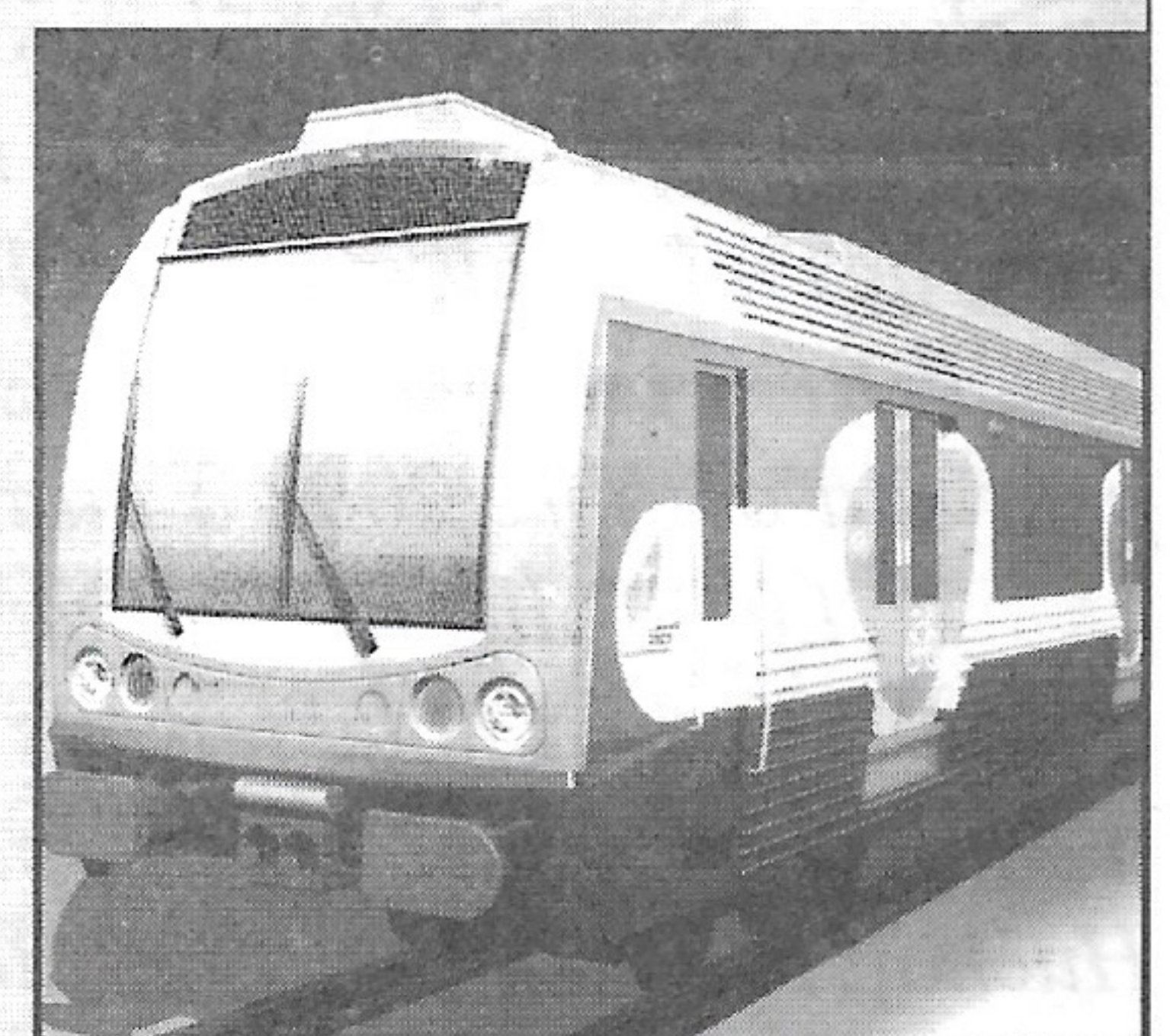
● Possibilité de réaliser une liaison Voyageurs efficace de Saint-Germain à Versailles par un Tram/Train, idée reprise par Gilles de Robien dans sa lettre. C'est cette solution plus légère, moins coûteuse et apportant moins de nuisance que nous décrivons dans ce bulletin.

Nous étions optimistes, nous le sommes encore plus maintenant puisque nos propositions commencent à être prises en compte. Mais c'est le moment d'affirmer notre détermination, et s'il s'avère nécessaire d'organiser une nouvelle manifestation cet hiver pour arracher la bonne décision, un mode de transport léger et efficace comme le tram. Pour cela, nous aurons besoin de la participation du plus grand nombre de Stagnovillois.

Sans une forte mobilisation, rien n'est sûr.

Le Président

*STIF = Syndicat des Transports d'Ile de France





GRANDE CEINTURE

LE FRET S'ÉLOIGNE

ET LE TRAM-TRAIN SE RAPPROCHE.

Devant le succès des manifestations organisées par le "Collectif Grande Ceinture" et par



les associations, en réponse aux pressions de nos élus et face à une dépense hors proportion pour permettre au fret (train de marchandises) et aux voyageurs, de ne pas avoir une rupture de charge (changement de quai) à Versailles Chantiers, la SNCF/RFF, le STIFF et le Ministère de Transports, ont décidé, enfin, de remettre à plat cet hiver, l'ensemble du projet TOS dont la GCO fait partie.

Pendant ce temps, la SNCF/RFF compte bien avancer ses travaux de manière irréversible sur la GCO (Achères/Noisy), sans tenir compte des carences du projet et des non-respects de la DUP 93.

Le Conseil Régional a commandité de nouvelles études sur les nuisances sonores, études confiées à des cabinets extérieurs aux réseaux habituels de la SNCF/RFF.

Nous devrions en connaître la teneur vers le début de l'année prochaine. mais sera t-il encore temps pour modifier le cour inéluctable des mises en chantier de la SNCF/RFF, puisque ceux-ci sont prévus d'octobre 2002 à juin 2003 ?

Le "Collectif Grande Ceinture", dont nous faisons partie, a été reçu le 26 septembre, par J.P. Huchon Président du Conseil Régional de l'Ile de France. Il a

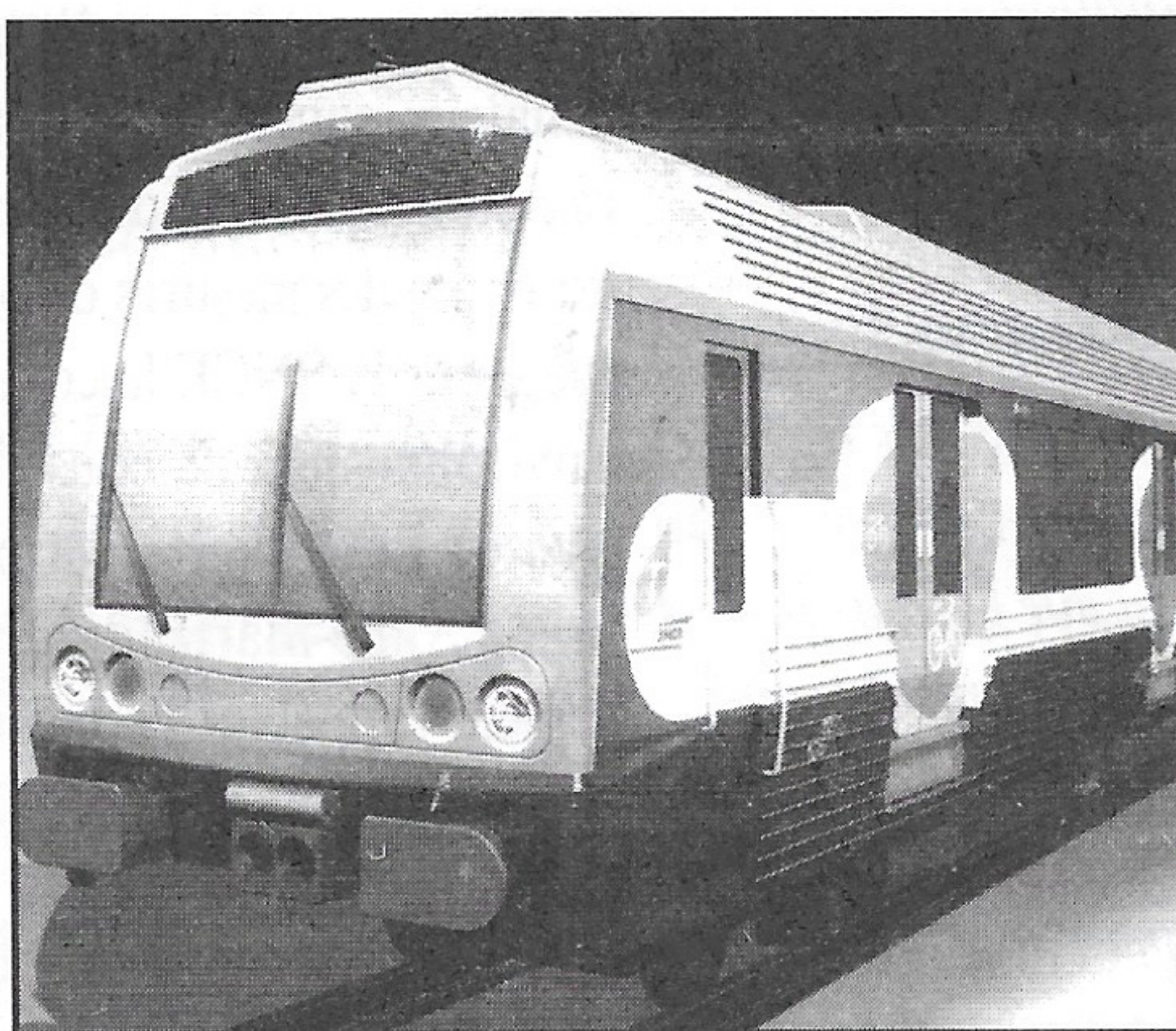
confirmé son opposition à tout passage de fret sur la GCO et sur l'éventuelle TOS.

Il est en effet probable que le projet initial Tangentielle Ouest Sud soit abandonné au profit d'une Tangentielle Ouest Achères/Versailles- et d'une tangentielle Sud - Massy/Melun-. Le coût prohibitif de (129 M E) pour faire sauter le "nœud Versaillais" en est la cause principale.

De bonnes nouvelles pour l'avenir, une inquiétude pour le présent.

D'une part, sans la contrainte du fret et avec la remise à plat du projet dans son ensemble, nous voyons évoquer l'arrivée possible d'un tram-train (même par notre Ministre) sur le trajet Achères - Saint Germain- Versailles.

D'autre part, rien n'indique aujourd'hui, bien au contraire, que la GCO change de nature. Nous verrions en 2004, des trains Z 6400



le matériel Z6400, rénové seulement à l'intérieur et repeint à l'extérieur, est toujours aussi bruyant que celui existant sur la ligne de St Lazare. Cela ne tient pas compte des promesses faites sur le nouveau matériel prévu pourtant pris en compte pour les calculs actuels des nuisances sonores.

anciens et bruyants, parcourir 104 fois par jour ce trajet sans aucune nouvelle protection sonore, ni aucun changement quant au passage à niveau de l'Etang la Ville (PN7), ni enfouissement de la voie à 4 mètres à Noisy (comme prévu dans la DUP93), et ce au mieux jusqu'en 2012 ?

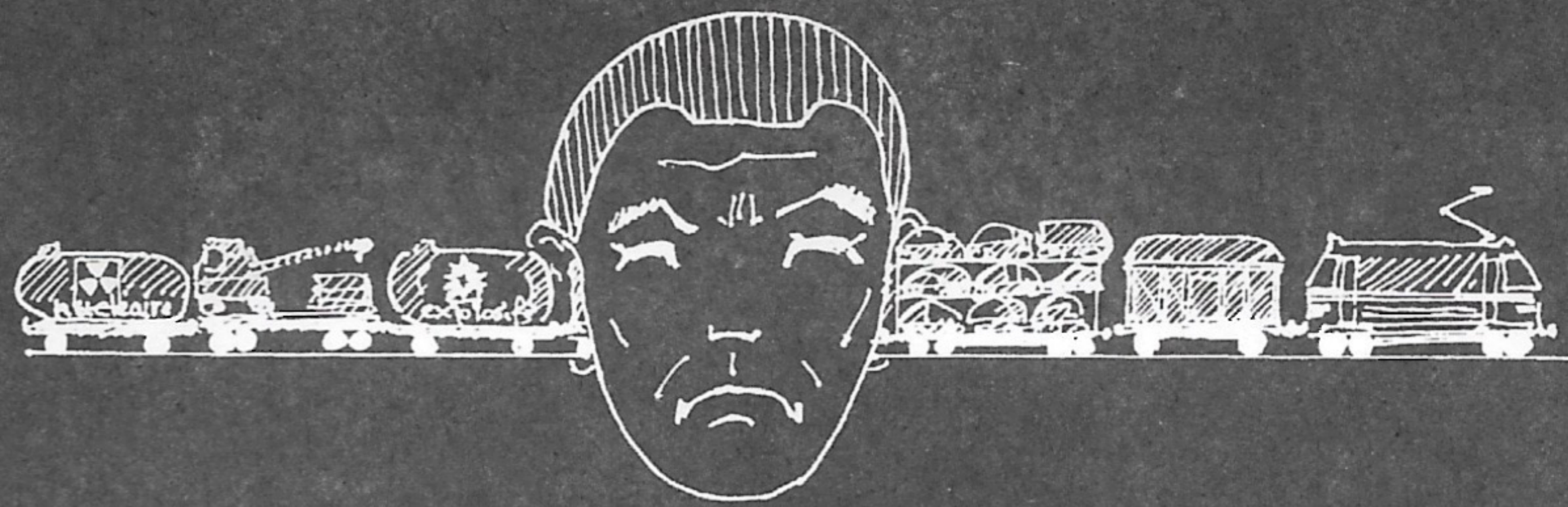
Une lutte contre la SNCF/RFF, pour le respect des lois sur la qualité de l'eau.

Avec le "Collectif", nous nous sommes associés au recours administratif lancé par M. Joubert, afin de faire respecter les nouvelles obligations de la loi sur l'Eau, loi que la SNCF/RFF a, de manière évidente, bafouée en évitant de lancer une enquête publique et sans prendre en compte les travaux de récupération, d'épuration, et de traitement des rejets tels que le loi l'impose tout au long des voies ferrées. Par ces manquements volontaires, c'est tout l'équilibre de l'eau dans nos communes qui se trouve en danger.

Une lutte contre la SNCF/RFF, pour le respect de la DUP 93.

Nous étudions aussi le recours Administratif lancé par l'association de Noisy ANQV, portant sur le non-respect de la DUP 93.

-Pour exemple : l'enfouissement de la voie prévu à 4 mètres à la Gare de Noisy (aujourd'hui à 2,5m, les travaux sont finis) entraîne deux conséquences en dehors des nuisances sonores. L'accès aux personnes à mobilité réduite prévoyait un ascenseur,



alors qu'aujourd'hui une simple rampe façon "skate board" est envisagée.

-Le passage à niveau de Noisy (PN 4), compte tenu de l'enfouissement à 4 m, devait devenir un pont.

Aujourd'hui rien n'est prévu.

(une économie de 5,3M€ sans aucune contrepartie)

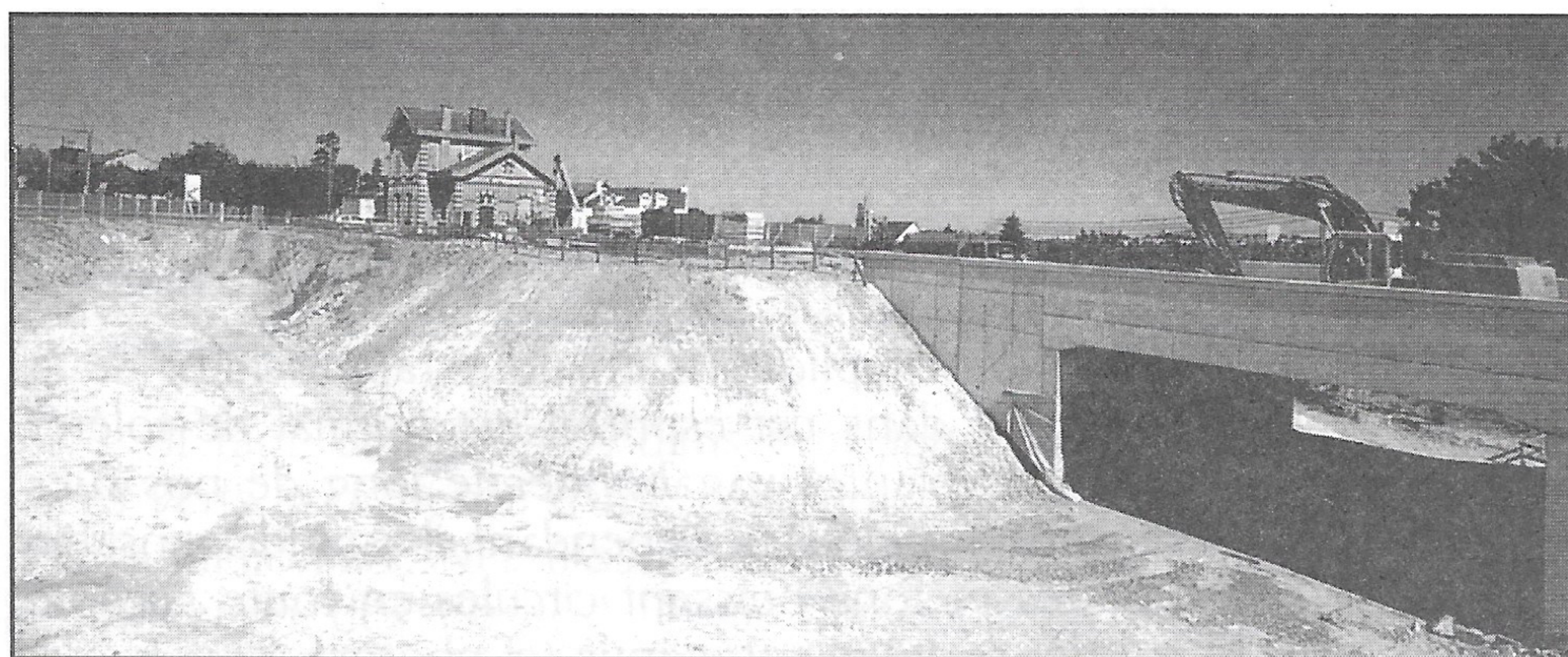
- La DUP sert essentiellement à permettre d'éventuelles expropriations. Celles-ci ne sont pas encore faites dans les délais légaux, comme à Mareil-Marly où les riverains n'ont pas vendu leurs terrains per-

bras de fer "que nous souhaitons imposer, dès la GCO, les modifications qui résulteraient de la nouvelle étude sur les nuisances, commandée par le Conseil Régional, en attendant qu'une nouvelle loi sur le bruit soit votée par l'Assemblée Nationale. M. Morange Député, avec l'appui de Mme Idrac, s'efforce de mettre au point le texte de cette loi, afin de prendre en compte le bruit en pointe, lors du passage du train, et non sa division en une moyenne sur 24 Heures.

d'accès, la fréquence des passages, le confort des nouveaux matériels roulants et la jonction avec les correspondances SNCF/RER, sont des facteurs d'optimisation de fréquentation et de rentabilité.

Nous nous étonnons des études de rentabilité faites par la SNCF/RFF quand on connaît le déficit de fréquentation et donc de rentabilité sur les bus SCO et CGEA sur ce même parcours. (pour mémoire la base de calcul de la SNCF est de 10 000 personnes par jour. Pour aller de la forêt de ST Germain (gare de la grande ceinture) à Versailles chantiers ? même avec une ZAC à Noisy nous ne voyons pas l'utilité de tous ces trains avec 8 wagons et leur coût supplémentaire de 2,7 M€ dûs au rallongement des quais)

D'autre part la principale caractéristique du tram-train est de pouvoir quitter les voies de la



mettant la réalisation du passage souterrain de la Gare.

- pour que la DUP 93 ne soit pas caduque, la SNCF/RFF devait impérativement avoir commencé des travaux avant le 31/12/1998. Hors, la signature du Ministre des Transports n'a été donnée que les derniers jours de Décembre 1998, sans que les travaux aient pu être entamés.
- etc...

Nous avons encore beaucoup à combattre pour que la SNCF/RFF ne se permette pas d'être au dessus des lois.

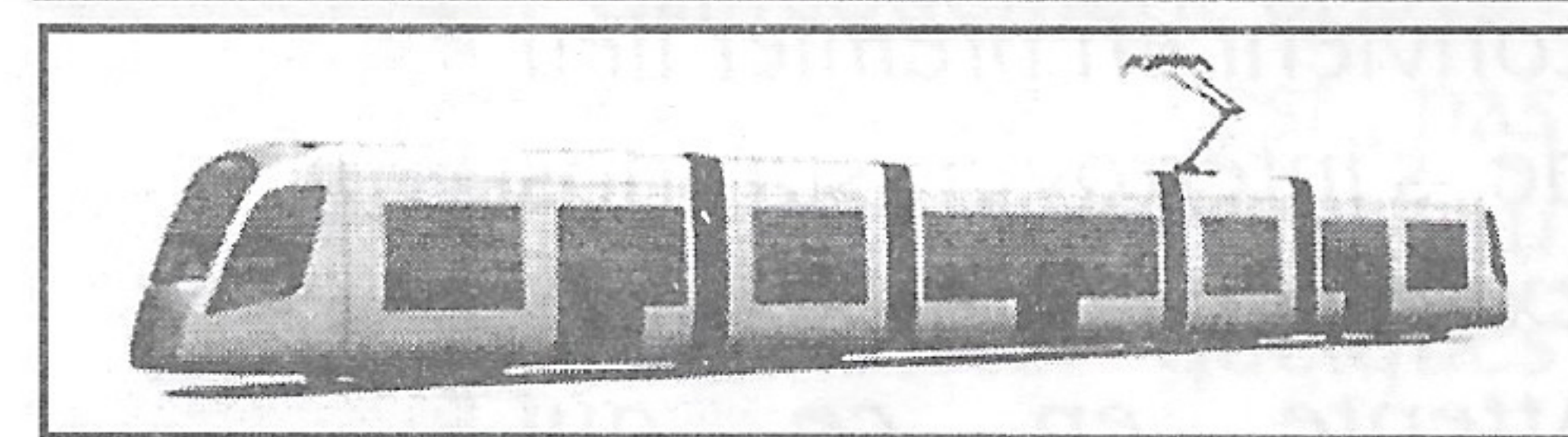
C'est dans ce contexte de "

L'avenir se joue aujourd'hui.

Prenant exemple de la prochaine ligne de Aulnay/Bondy et de la réussite de la ligne Issy le Moulineaux-La Défense, nous voudrions que, dès la GCO, nous puissions avoir un tram-train nouvelle génération.

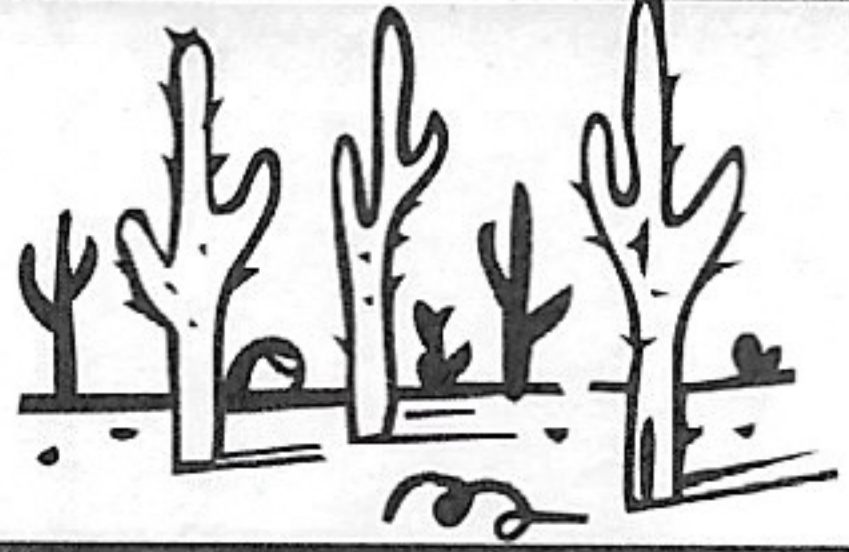
Les études que nous avons menées avec Riverail (Noisy/ Bailly) sur le projet tram-train de Achères à Versailles prévoient la création de plusieurs petites gares: deux au niveau de la forêt de Saint Germain en Laye, une sur Fourqueux, une au niveau du passage à niveau de l'Étang la Ville (ce qui rendrait ce passage plus sûr), une en face de la Ferme de Gally etc..

Tout en réglant le problème de stationnement, la dispersion des points de ramassage, la facilité



SNCF/RFF pour emprunter les artères des villes.

Le Maire de Saint Germain en Laye, M. Lamy, s'est montré favorable à une jonction Grande Ceinture/RER, avec un tram-train. Nous aurions enfin un service de transport en commun digne de l'ambition de la SNCF/RFF, des élus, nationaux, régionaux et départementaux.



Les produits p



Le trottoir est enherbé, le gazon nécessite un entretien régulier : dès le printemps, 3 tontes mensuelles sont indispensables pour assurer le passage des piétons. L'emploi d'un désherbant n'est pas indispensable si l'on tolère un gazon "mêlé" et si les riverains débarrassent leurs murets des herbes hautes qui échappent à la tonte et qui peuvent rapidement investir la pelouse.



Le passage des piétons n'est pas matérialisé distinctement au sol. Cet aménagement très harmonieux qu'on imagine réalisé et entretenu par le riverain soulève cependant une question : dans quelle mesure le piéton est en sécurité par rapport à la route si les végétaux prennent du volume?

Suite aux regrettables dérapages constatés dans la commune en matière de traitements phytosanitaires, nous vous présentons un dossier et une réflexion sur les différents moyens de partager notre quotidien avec ces plantes que nous jugeons parfois indésirables. Les produits phytosanitaires sont rangés en trois principaux groupes : les herbicides, les fongicides et les insecticides. Un produit phytosanitaire ne peut être utilisé que si il est homologué par le ministère de l'Agriculture.

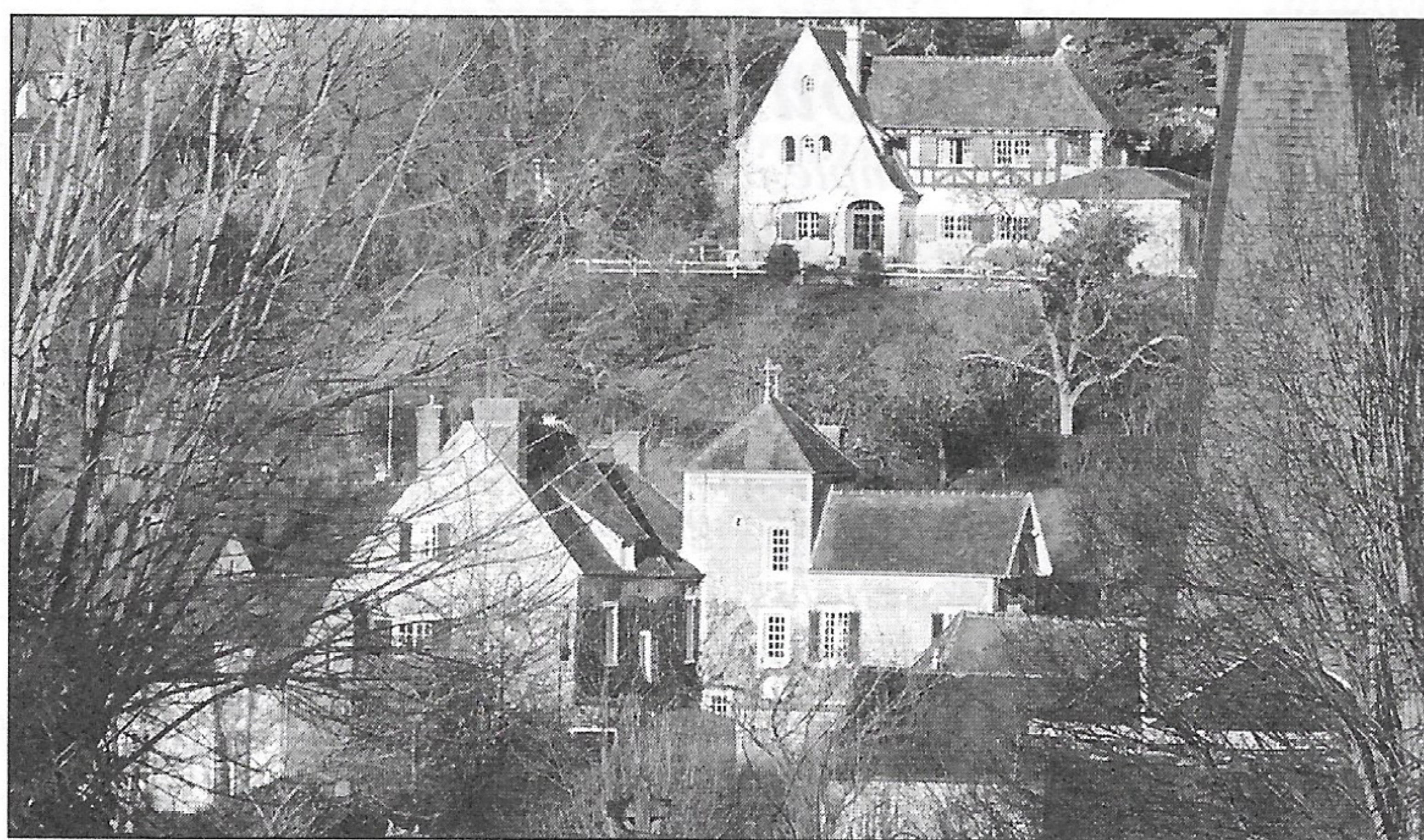
Intéressons-nous maintenant aux herbicides ou désherbants qui ont "nettoyé" radicalement nos trottoirs en début d'été. Il convient en premier lieu de s'interroger sur nos exigences ou notre attente en ce qui concerne l'entretien de nos espaces verts et de nos trottoirs.

La nature a horreur du vide et reprend ses droits d'autant plus vite que l'environnement l'y autorise. La dissémination des adventices en milieu semi urbanisé (comme le notre) est un vrai pensum pour les responsables des Espaces verts qui doivent répondre aux exigences de propreté et aux normes d'esthétique du public (en majorité réfractaire à la moindre brindille qui dépasse!), il obéit à des règles

strictes de sécurité notamment sur les lieux de passage (les trottoirs). Rappelons cependant que les riverains ont à charge de veiller à ce que leur trottoir ne présente aucun danger pour les passants (neige, salissures, déchets, ronces...).

En choisissant de vivre à l'Etang-la-Ville nous nous impliquons en nous rapprochant de la nature et dans cet esprit, il est normal de tolérer quelques plantes vagabondes le long de nos rues ou sur nos pelouses. Cependant, il est indispensable que les piétons puissent circuler en toute sécurité sur des trottoirs entretenus (cf photos).

Intéressons nous à présent aux principaux modes de désherbage.



Le désherbage manuel est à conseiller en tout premier lieu, nous comprenons néanmoins que le temps et la main d'oeuvre que nécessite une telle pratique puissent coûter fort cher à la collectivité.

Le désherbage thermique est encore très peu utilisé, il consiste à brûler les adventices à l'aide d'un appareil qui envoie un gaz en combustion sur la parcelle à nettoyer. Cette méthode n'est bien sûr pas sélective, elle est efficace sur un sol peu compact où la chaleur descendra facilement. Sur un sol compact (comme un trottoir), les graines enfouies dans le sol

Phytosanitaires.



On imagine que l'aménagement initial prévoyait une bande de grave longeant une bande enherbée. Le résultat est douteux puisque chacun des deux revêtement a perdu son aspect d'origine.



Le revêtement en grave cède facilement la place aux mauvaises herbes et nécessite un minimum de nettoyage sous peine d'être vite détruit par des végétaux dits "conquérants". Le riverain peut nettoyer lui-même manuellement ses abords, ainsi le passage des services techniques et du désherbage chimique est évité.

ne sont pas brûlées et un nouveau passage devra être effectué régulièrement ce qui représente un coût certain).

Le desherbage chimique est effectué avec des herbicides dont l'application est sévèrement règlementée.

Il faut, depuis 1997, dans tout service d'espaces verts la présence d'une personne ayant suivi une formation à l'ANPP (Association Nationale pour la Protection des Plantes). Cette personne reçoit alors un certificat qui donne l'agrément à l'entreprise l'autorisant à utiliser des produits phytosanitaires. Lors de cette formation, le personnel apprend à respecter les contraintes liées à l'application du produit (stockage, dosage, météo, rythmes biologiques de la plante, environnement).

Il doit aussi connaître les différents modes d'action des desherbants utilisés. Ils sont:

- soit sélectifs et s'attaquent uniquement aux monocotylédones comme les graminées telle que l'herbe et le chiendent ou aux dicotylédones comme toutes les autres plantes vivaces ou annuelles.

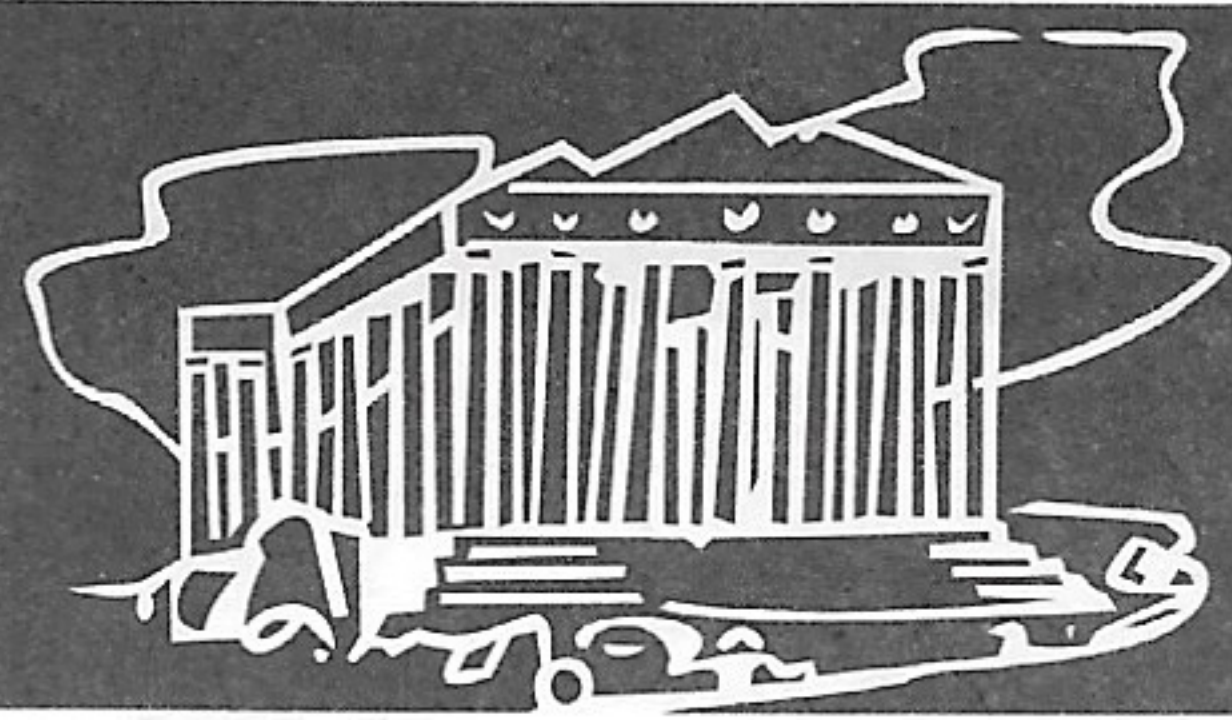
- soit totaux, et ils s'attaquent aux 2 sortes de végétaux et peuvent même détruire des arbustes ou des arbres (les ligneux) si ils sont employés en surdosage. C'est sans doute ce genre d'accident qui s'est produit à l'Etang-la-Ville cet été...

Enfin l'applicateur doit connaître le lieu d'action sur la plante du produit actif : racine, feuille, système complet (agit sur tous les lieux d'échange de la plante= systémique), graine et le temps d'action du produit actif.

L'erreur humaine est toujours envisageable malgré les normes de sécurité mises en place par les pouvoirs publics.. Cependant, nous souhaitons que les services techniques de la municipalité observent désormais une rigueur irréprochable lors des managements de ces produits et qu'ils nous assurent que l'employé chargé de manipuler les herbicides a bien obtenu l'agrément obligatoire. De plus, nous veillerons activement à ce que la municipalité prenne en charge le remplacement des arbres morts. Enfin nous estimons, comme le conseille vivement l'ANPP, que la date, le lieu, la cible des traitements phytosanitaires programmés par les services techniques soient annoncés aux riverains à l'avance dans la presse locale ou sur les lieux d'affichage publics.

Pour conclure, nous soulignerons que la gestion des adventices passe par une protection phytosanitaire raisonnée. Eradiquer chimiquement et systématiquement les "mauvaises herbes n'est pas compatible avec notre volonté de préserver au maximum notre environnement. Tolérer quelques espaces naturels, dégager le pas de sa maison des quelques herbes folles qui gênent le passage contribuera à calmer les ardeurs (qu'on peut aussi appeler volonté de satisfaire les riverains) de la municipalité.

LES PHOTOS MONTRÉES ICI SONT L'OCCASION DE RÉFLÉCHIR À NOS ATTENTES EN MATIÈRE DE TROTTOIRS.



L'opération "DOMINO"

Nous avons évoqué dans notre bulletin n° 86 cette opération dont tous les Stagnovillois avaient pris connaissance par "la lettre de L'Etang la Ville" de mai dernier, pour dire que cette opération nous paraissait, dans son principe, parfaitement justifiée.

En effet, nous écrivions :

"...la vétusté de certaines installations, leur éparpillement, et la nécessité de nous adapter à des normes réglementaires évolutives de plus en plus contraignantes, justifient cette restructuration et cette modernisation..."

Les avant-projets :

Comme nous l'avions demandé, nous avons été officiellement consulté par Monsieur le Maire, en tant qu'association agréée en matière d'urbanisme, au moment du choix des avant-projets remis par les architectes. Nous continuerons bien entendu à intervenir pendant le développement des projets retenus.

Rappelons à ce sujet que notre comité a pour vocation de traiter les problèmes relatifs à l'urbanisme et à la qualité de la vie, mais non d'intervenir dans les choix politiques et stratégiques de la municipalité en matière financière. D'où pour nous trois thèmes de réflexion : les emplacements choisis, l'intégration des bâtiments dans leur environnement, et la pérennité des installations.

La Maison des Associations :

En ce qui concerne la "Maison des Associations", une polémique s'est fait jour principalement sur deux points : le lieu d'implantation à l'auberderie et surtout la réalisation d'une salle multi-activités de 200 personnes. Est-ce raisonnable pour une commune telle que la nôtre, a-t-on bien analysé les coûts et les nuisances, n'y a-t-il pas d'autres solutions par exemple avec l'inter-communalité ?

Confirmons tout de suite que nous considérons la réalisation d'une nouvelle "Maison des Associations" comme **indispensable**, pour deux raisons principales :

- sans locaux dans la commune pour accueillir leurs activités, nos associations se sclérosent très vite, nos concitoyens préférant, comme cela est déjà parfois le cas, adhérer directement à des associations de communes voisines.

Ce n'est certainement pas favoriser la qualité de la vie que d'obliger les Stagnovillois à s'éloigner pour pratiquer l'activité de leur choix.

- La réduction, voire peu à peu la suppression des activités locales conduirait notre commune à ne plus être qu'une cité-dortoir et, de fait à terme, à devenir un simple quartier résidentiel d'une agglomération plus vaste.

Le maintien de l'autonomie de la commune en matière d'urbanisme et de qualité de la vie deviendrait alors extrêmement aléatoire.

L'existence, dans le cadre d'une telle "Maison des Associations", d'une salle multi-activités, dotée d'équipements appropriés mais limités et pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes, nous paraît, par ailleurs, **très souhaitable**.

- D'abord parce qu'il existe des besoins actuels souvent mal ou peu satisfaits, tels que des réunions exceptionnelles (la grande ceinture a mobilisé plus de 200 personnes!) ou des démonstrations de judo, de danse ou de gym, ...

- Ensuite parce que l'existence d'une telle salle permettra le développement de nouvelles activités : conférences ou colloques, expositions d'une certaine durée, musique de chambre, ... qui amélioreront la qualité de la vie.

Mais ces besoins n'étant pas permanents ni réguliers, nous

ne sommes pas partisans de la réalisation d'une grande salle indépendante de 200 personnes, uniquement dédiée à ces activités exceptionnelles; au contraire, nous pensons que la bonne solution consiste à prévoir un ensemble modulaire de salles pouvant être regroupées au moment voulu pour atteindre la capacité de 200 personnes. La salle multi-activités n'aurait dans cette organisation qu'une capacité de 100 personnes, pouvant accueillir normalement les cours de danse et de gym.

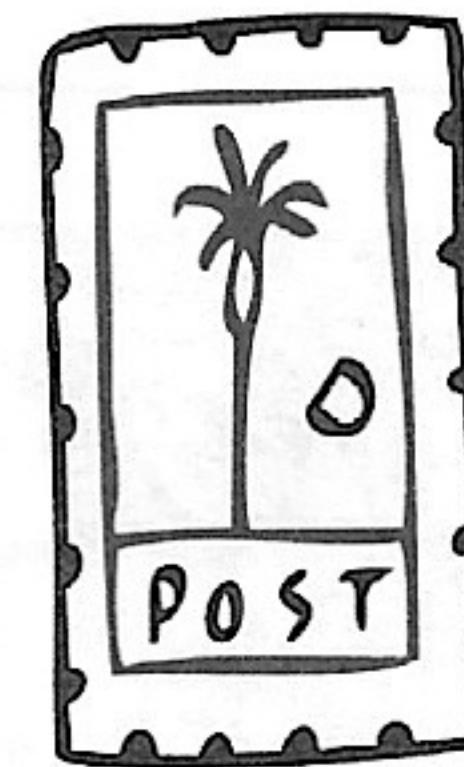
Il est indéniable que l'existence d'activités collectives entraîne des nuisances (bruit, circulation automobile, présence éventuelle d'éléments indésirables, ...) qu'il ne faudrait pas cependant exagérer par crainte du changement, **mais c'est le prix du maintien de la spécificité**

de notre village. L'appel à l'intercommunalité, s'il est indispensable pour des équipements lourds tels que piscine, salles de théâtre, auditorium, a des limites. Les dépasser conduirait inévitablement nos partenaires à nous imposer la construction sur notre territoire d'équipements intercommunaux beaucoup plus perturbant que nos modestes installations.

Enfin le site de l'Auberderie nous semble, malgré certains défauts (qualité des sols, tunnels d'accès, trafic ferroviaire, ...) le mieux adapté. Rappelons qu'un premier projet de Maison des Associations avait été établi près du stade actuel par la municipalité Boisseau, sans voir le jour pour des raisons budgétaires. Un second projet, que nous avons soutenu, avait été développé au moment d'une campagne électorale, pour un bâtiment occupant le fond du parc Fonton, à l'emplacement actuel des nouveaux logements sociaux. Le centre ville n'offre plus maintenant la surface nécessaire.

Nos recommandations ont été faites dans le sens d'une très bonne intégration de cette maison face aux résidences de l'Auberderie, et à la prise en compte des contraintes existantes. C'est dans cet esprit que nous suivons le développement du projet retenu ♦





Lettre de Madame C.D. : "J'ai lu avec beaucoup d'intérêt... j'ai cependant été choquée par votre réponse à un lecteur concernant le problème de l'emploi des produits

phytosanitaires.....J'avoue n'avoir toujours pas compris pourquoi vous estimez que cet emploi ne peut être complètement prohibé (pourquoi ne pas utiliser des désherbeurs thermiques? pourquoi ne pas tolérer un peu de verdure sur nos trottoirs?) ... Votre comité de défense en est-il réellement un ?...."

La réponse figure dans l'article de ce bulletin rédigé à la suite de notre assemblée générale du 11 octobre. Bien sûr nous sommes tous partisans du plus de verdure possible (zones ou bandes herbeuses, ...) et nous nous érigeons en défenseurs des droits de la nature. Il convient cependant d'entretenir les trottoirs de notre village qui sont des lieux de passage, et rappelons que chaque riverain est responsable de cet entretien, mais la mairie doit aussi en vérifier et garantir la sécurité (et ceci en dehors de toute considération esthétique). Le bien fondé de l'usage des herbicides est hélas à considérer aussi du point de vue économique et ceci nous renvoie à notre article. Il convient au citoyen respectueux de son environnement de désherber manuellement son trottoir, en laissant quelques libertés à la nature, et d'accepter quelques adventices dans sa commune. Il convient aussi aux services municipaux de respecter scrupuleusement la réglementation et de faire un usage raisonné et très contrôlé de ces substances chimiques. (à bon entendre....)

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Lettre d'un groupe de résidents de l'Auberderie : "...Nous faisant l'écho des craintes qu'inspire non le principe, mais la taille du projet -notamment la salle multi-activités prévue pour 200 personnes!- nous avons fait part de nos réserves à Monsieur le Maire par un courrier collectif signé par une soixantaine de résidents de la zone.... Nous nous permettons de porter à votre connaissance l'émoi que suscite ce projet, à notre sens inadapté au site, voire à la commune...."

ET aussi de Madame B.R : " Ceci me suggère trois réflexions : sur les parkings, l'argile verte et le ru.... Pour la salle de 200 personnes, j'ose poser la question : a-t-on vraiment besoin d'une salle de spectacles, ou salle des fêtes?..... Une prospective large? peut-être, mais une prospective juste, adaptée à la vie d'une communauté qui donnerait des chances égales aux équipements, à la nature, et au voisinage, ne serait-elle pas encore plus à l'honneur de ceux qui travaillent à organiser notre vie collective?....."

Là aussi notre analyse, après discussion en assemblée générale, est décrite ci-dessus dans ce bulletin. Nous ne sommes pas non plus partisans d'une salle de 200 personnes uniquement dédiées à des spectacles (capacité trop forte ou trop faible), mais de la

réalisation d'un ensemble modulaire et multi-activités pouvant être porté exceptionnellement à 200 personnes.

Par ailleurs, le site de l'auberderie apparaît comme le seul envisageable pour accueillir aujourd'hui la Maison des Associations, dont la construction permettra de libérer d'autres surfaces indisponibles actuellement. Et, rappelons-le, la municipalité sera obligée progressivement à utiliser les surfaces disponibles, tout ou partiellement, dans le cadre du plan d'aménagement durable prévu par la nouvelle loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) dont une des conséquences est la densification des constructions.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
☆

De Monsieur CD :

Je profite de l'espace de liberté offert par votre chronique , pour vous faire part de mon courroux , à la découverte des deux poteaux installés autour du petit rond-point , situé entre le parc du centre ville et la mairie : ce lieu se distingue , notamment , grâce à la fontaine , faites de pierres anciennes surmontées d'un blason qui doit évoquer l'histoire de l'Etang la ville , une plaque commémorative rappelle d'ailleurs son inauguration , en présence des membres de la municipalité et de votre association .

Les deux poteaux évoqués ci-dessus accueillent les calicots qui annoncent les manifestations associatives : très bien , mais , contrairement à l'ancien dispositif , le poteau de droite se trouve placé exactement au centre de la perspective de cette belle et ancienne fontaine , quelle horreur !les peintres et photographes d'art devront ils en tenir compte ? ou devront ils le remplacer par un arbre non atteint par les produits désherbant ? quand j'avais vu quelques jours avant ma découverte des techniciens faire de grands trous à cet endroit , j'avais crû qu'ils recherchaient le pavage de l'ancien lavoir : pauvre de moi !

Comble de ridicule, le banc qui était agréablement adossé au droit du muret gauche a été déplacé entre les deux poteaux , ce qui donne au marcheur au repos une vision complète de la circulation automobile , certes , mais l'expose éventuellement à recevoir sur la tête un calicot épris d'autonomie agrémenté de 36 chandelles.

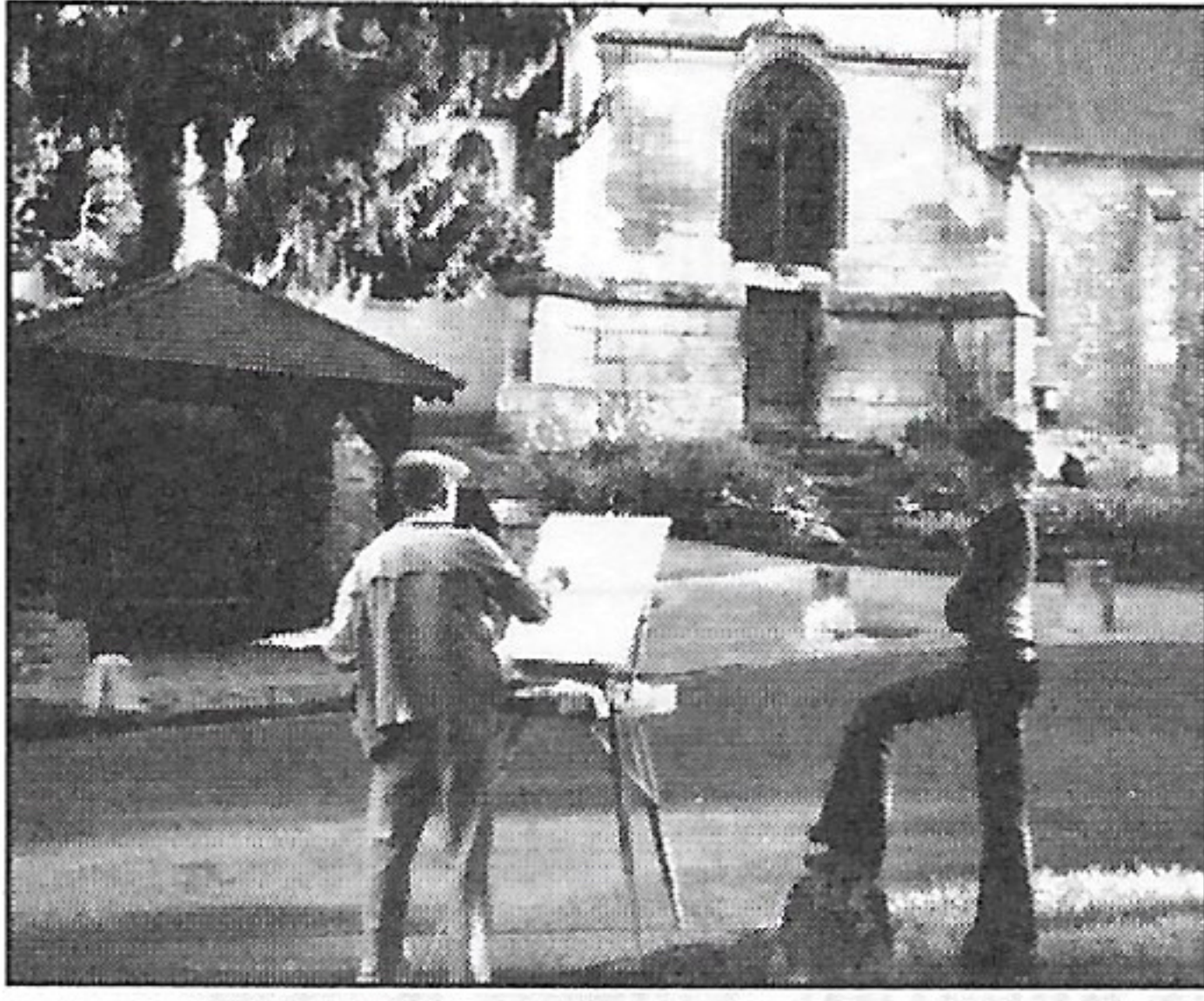
Je vous propose :

1. de demander à Monsieur le Maire d'activer sa commission « patrimoine »
2. de me faire savoir si le sommet des deux objets est destiné à recevoir des ampoules et pour quoi faire ? ou s'il est conçu ainsi pour faire joli.

Nous avons fait part à Monsieur le Maire de notre ... étonnement : il semble qu'il s'agisse d'un malheureux ratage .

Affaire à suivre , nous nous en chargeons , en espérant un petit déplacement qui serait le bienvenu . Autrement dit il faut déplacer l'ouvrage d'art dare dare et remettre le banc à sa place .

Merci d'avance .



Comme tous les ans, nous vous invitons à venir nombreux à notre

33^{ème} SALON DE PEINTURE ET D'ARTS DECORATIFS

le SAMEDI 23 NOVEMBRE

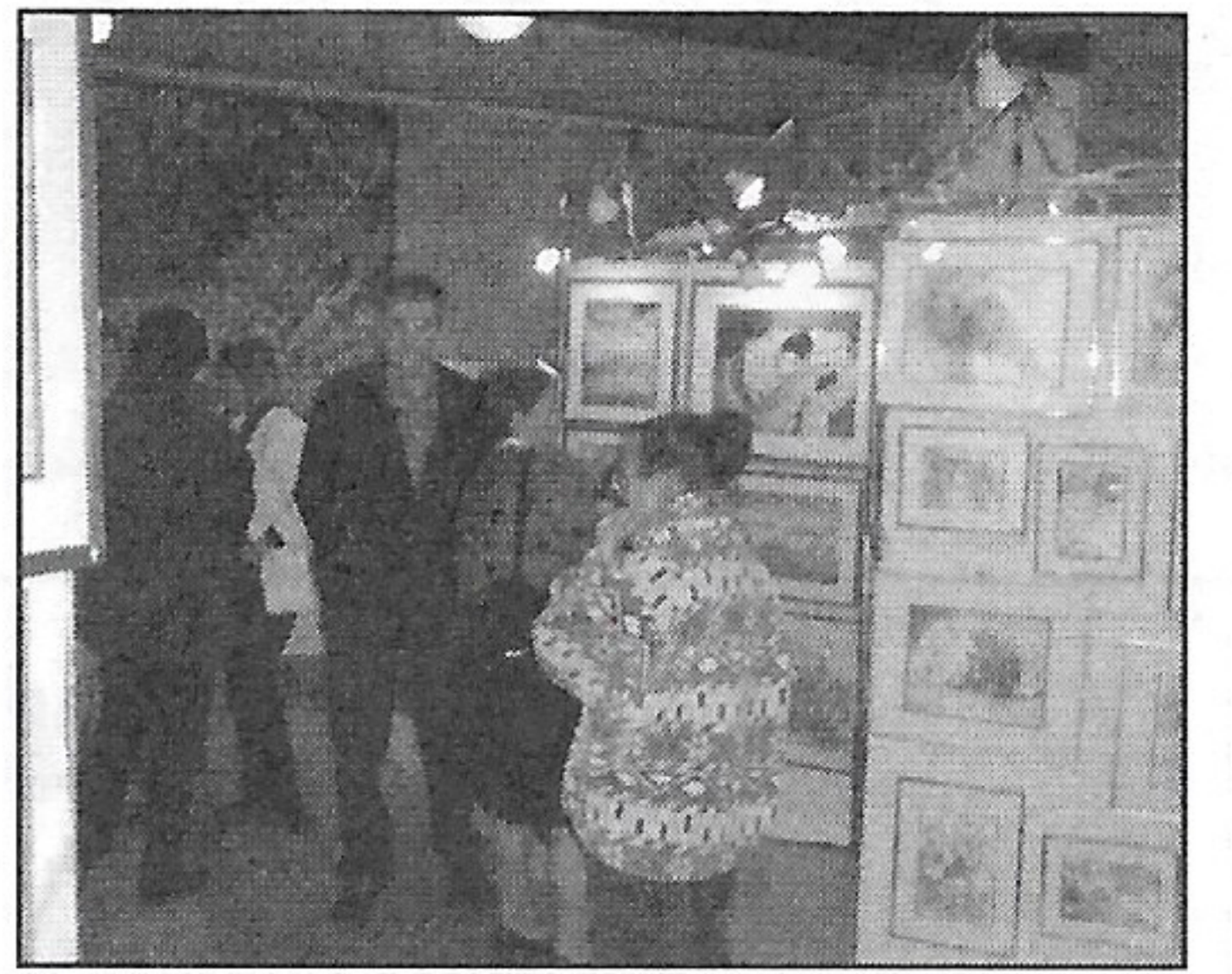
de 15 à 19 heures

et les DIMANCHE 24 et LUNDI 25 NOVEMBRE

de 10 à 19 heures

dans les salons de la Mairie de L'Étang-La-Ville

Vous pourrez admirer les œuvres de nos artistes confirmés de la région et acquérir pour vos cadeaux de fin d'année des aquarelles, des huiles, des pastels, ou des sculptures, de la porcelaine peinte, des poteries, ... et aussi nos cartes de vœux et postales mettant en valeur les beautés naturelles de notre village. A bientôt. (entrée libre)



NOS COMMERÇANTS

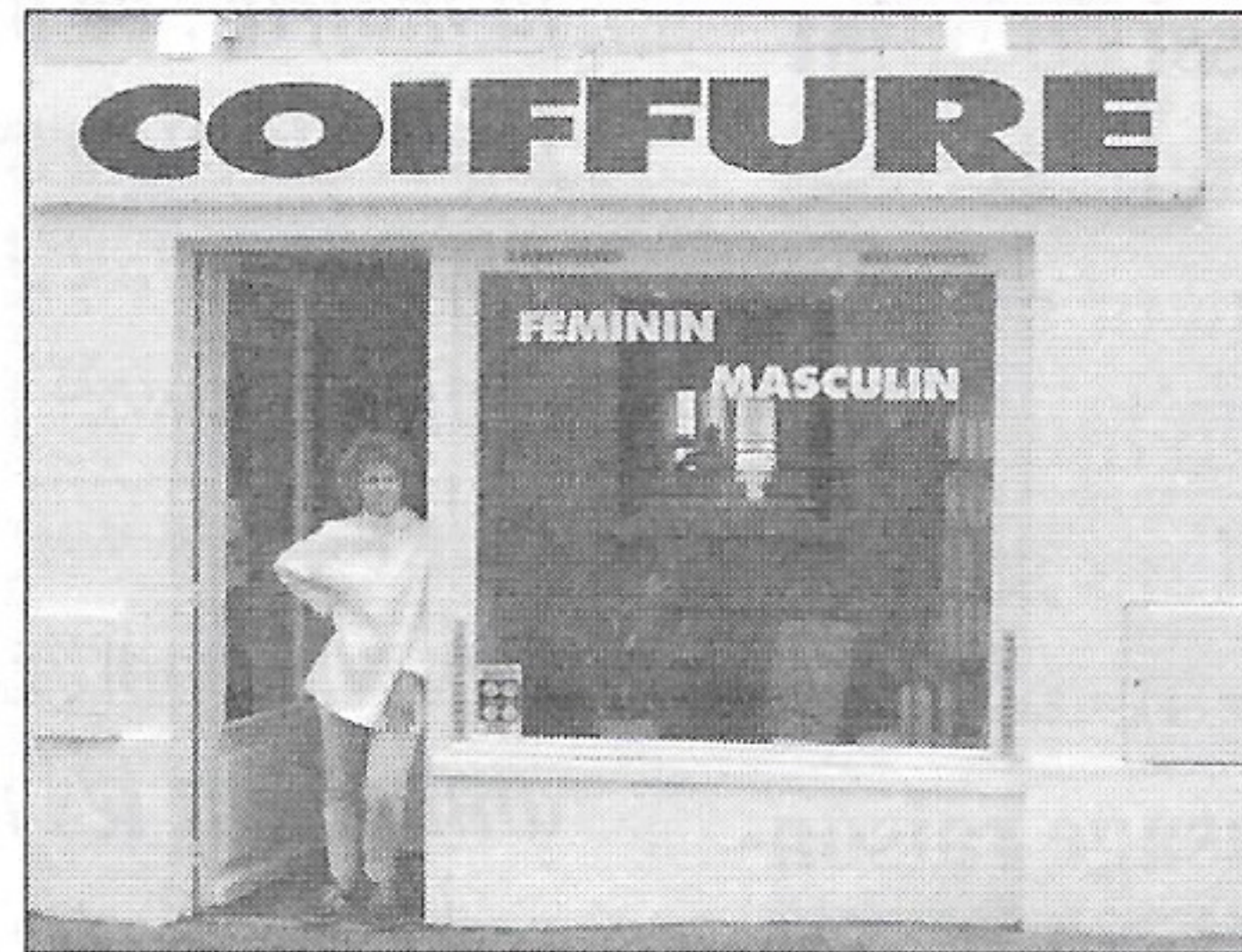


Aujourd'hui nous continuons notre rubrique sur les commerçants de notre village en vous parlant du salon de coiffure de Madame Viviane Delanoë.

Elle nous raconte:

"Issue d'une famille angevine et bien décidée à en découdre avec la capitale, un hasard bien heureux m'a conduite parmi vous à L'Étang la Ville, il y a maintenant quinze ans de cela. Le village ainsi que les familles qui me sont fidèles ont vu grandir mes deux enfants Marine et Claire. Liens et complicité se sont petit à petit créés avec ma clientèle... Une cliente me demandait l'autre jour comment allaient mes deux filles Bleu-Claire et Bleu-Marine.

J'ai l'immense bonheur de pouvoir coiffer des familles entières, du bébé que je vois grandir au fil des ans jusqu'aux grands-pères et grands-mères qui sont émerveillés par leurs



petits enfants.

Il y a douze ans de cela je venais m'installer au 57 bis rue Jean Mermoz, à la place d'une épicerie et depuis cette époque les stagnovillois et stagnovilloises m'ont permis par leur fidélité de faire évoluer mon salon et ma clientèle.

Afin de leur rendre toujours plus de services, en remerciement de leur attachement et au vu du grand nombre de demandes qui m'ont été adressées concernant des possibilités de rendez-vous après 18 heures, ma nouvelle équipe et moi-même avons mis en place une nocturne tous les jeudis."

Le salon de Coiffure Viviane DELANOE vous accueillera donc tous à partir du 14 novembre les jeudis jusqu'à 20 heures

Vous pouvez réserver au 01 39 58 75 03

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné (Nom, Prénom) :

Adresse :

déclare adhérer au Comité de défense et de Protection Stagnovillois BP 23 / 78620 L'ÉTANG LA VILLE

A cet effet, veuillez trouver ci-joint ma cotisation de 15 € pour l'année 2003

(membres bienfaiteurs à partir de 25 €).

L'Étang-la -Ville le 2002